Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260703-2026_32-DE

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 03 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le **03 juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le **26 juin** deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents : Jean-Michel LEZENVEN, Patrick DELACROIX, Rozenn LE LANN, Valentine CHATEAU, Kilian BATHANY, Gérard PROVOST, Alain RENAUD, Hélène GIBIAT, Marc LEROY, Justine BERENGER, Jean-Michel BOINET, Heddi BETAOUAF

Excusés : Sonia ZAMAÏ, Assia SAUNIER, Sophie SHAFFNER

Absent : Néant

Procuration : Sonia ZAMAÏ donne procuration à Jean-Michel LEZENVEN
Assia SAUNIER donne procuration à Hélène GIBIAT
Sophie SCHAFFNER donne procuration à Jean-Michel BOINET

Secrétaire de séance : Kilian BATHANY

N°2026-32 – MISE EN PLACE DU REGLEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'encadrer l'organisation et le fonctionnement du marché hebdomadaire communal afin d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la bonne occupation du domaine public.

Il est rappelé que le règlement du marché est établi par arrêté municipal dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un règlement définissant notamment :
- Les dispositions générales (jours et heures…)
- Les modalités d'attributions des emplacements ;
- La police des emplacements
- La police générale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- **DECIDE** de prendre acte de la mise en place d'un règlement du marché hebdomadaire communal.

MAIRIE D'ARGOL (Finistère)